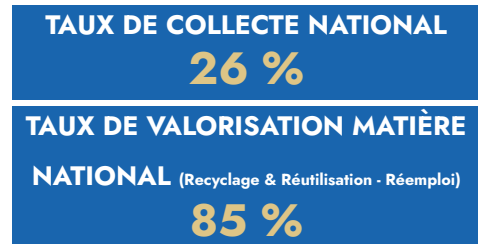




LES CHIFFRES CLÉS DE LA FILIÈRE (2023)



LES TAUX NATIONAUX :



ORGANISATION DE LA FILIÈRE



Ecosystem est en charge de la collecte et du traitement des petits appareils extincteurs (PAE). Ces produits correspondent à la catégorie 2 des déchets diffus spécifiques (DDS).

Ecosystem a été ré-agréé par les pouvoirs publics en 2023 pour une **période de 2 ans** (2023 - 2024).

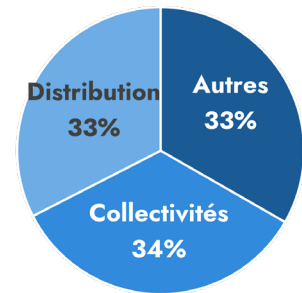
Les objectifs nationaux fixés sur les petits appareils extincteurs sont tels que le **taux de collecte** doit atteindre **21% en 2024** puis **25% en 2025** et le **taux de recyclage est fixé à 45% en 2024**.

LES CANAUX DE COLLECTE

Les extincteurs concernés par la filière peuvent être à **poudre** ou à **mousse**, et sont **inférieurs à 2 kg ou 2 litres**.

Ces appareils sont utilisés aussi bien par les professionnels que les particuliers.

La répartition des quantités collectées en Pays de la Loire par canaux de collecte est présentée dans le graphe suivant.



FONCTIONNEMENT OPÉRATIONNEL



LA FILIÈRE DES PETITS APPAREILS EXTINCTEURS (PAE)



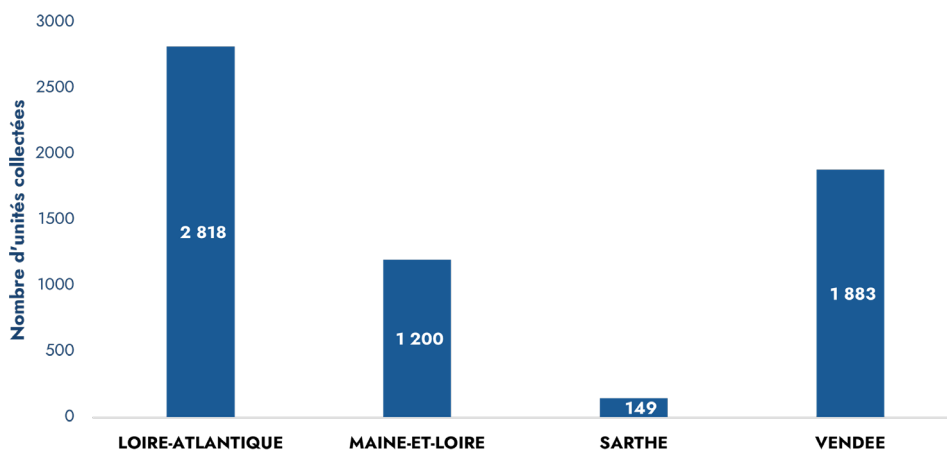
LA COLLECTE DES PAE

En 2023, **14 tonnes** de petits appareils extincteurs ont été collectées en Pays de la Loire, soit l'équivalent d'environ 6 050 unités. La quantité collectée a légèrement augmenté par rapport à 2022 (+ 650 unités).

Les tonnages collectés en région représentent 3% des quantités totales collectées en France (450 tonnes).

Le **taux de collecte national** est évalué à **25,9%** (+ 3,8% par rapport à 2022). Pour rappel, l'objectif de collecte est fixé à 25% en 2025, il est donc atteint pour l'année 2023.

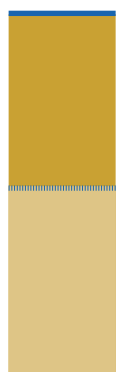
RÉPARTITION DÉPARTEMENTALE DES QUANTITÉS COLLECTÉES



Pas de collecte sur le département de la Mayenne d'après les déclarations SYDEREP

LE TRAITEMENT DES PAE

85,1%



45%

— Taux atteint

▤ Taux cible 2024

Taux de valorisation matière 2023

En 2023, le taux de **valorisation matière** des PAE est estimé à **85,1%** (+2,6% par rapport à 2022).

Le taux cible de 45% pour 2024 est pleinement atteint en 2022.

Le taux de valorisation matière comprend le recyclage des métaux (37,5%) et la réutilisation - réemploi (47,5%).

Les PAE sont traités dans des centres de dénaturation, les fractions issues de ces traitement (métaux, plastiques, poudres...) sont ensuite transférées dans des sites spécialisés dans la valorisation ou l'élimination.

15% des PAE sont éliminés (enfouissement en installations de stockage).

Contact : dechets@teo-paysdelaloire.fr

En savoir plus :

[Le site de Ecosystem](#)

[Données SYDEREP - Opendata TEO](#)

[ADEME - Tableau de bord dynamique](#)

[TEO - Fiche REP 2022](#)

Icons Credits : flaticon.com